

L'accompagnement de la transmission et de l'installation en France

I - Introduction

II - Les aides

III - Les acteurs

IV - Le dispositif d'accompagnement

V - Annexes



*Edouard de Ste Maresville
Assemblée Permanente des Chambres
d'Agriculture - FRANCE*

I - Introduction

L'agriculture française en quelques chiffres



L'agriculture française en quelques chiffres

- 1er producteur agricole de l'UE
- Les surfaces cultivables = 1/2 du territoire français
- Le monde agricole emploie 3% de la population active
- 500 000 exploitations essentiellement familiales et de petites tailles mais augmentation :
 - des formes sociétaires
 - de la taille des exploitations
- 16 000 nouveaux installés par an mais tendance lourde à la diminution du nombre d'agriculteurs (plus de 10 000 départs non compensés)
- 1 millions d'ha libérés par an dont 50% vont à l'installation

II - Les aides à la transmission et à l'installation en France

Les 4 systèmes d'aides

Le cadre européen des aides

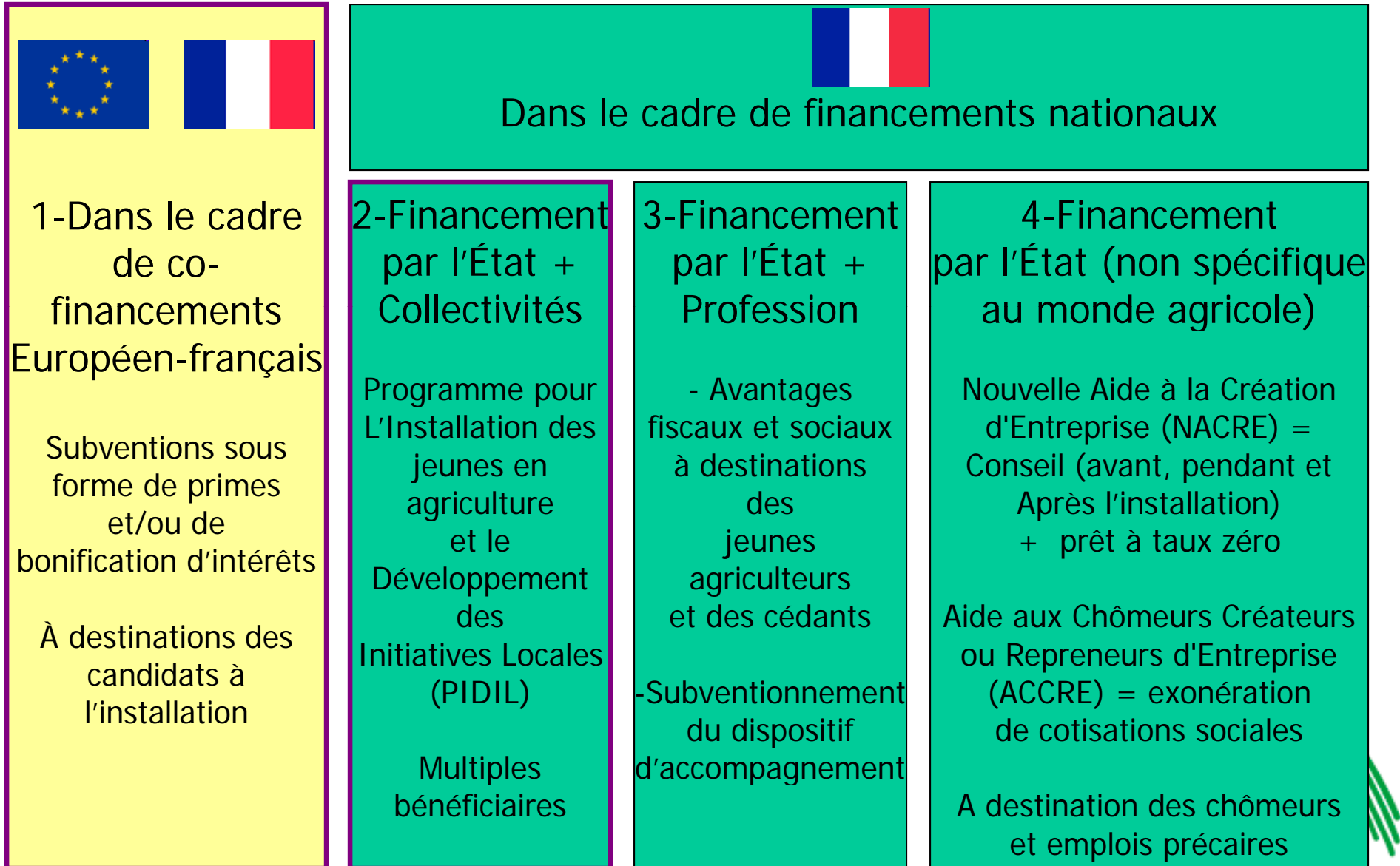
Application française du cadre européen

Le PIDIL

Les autres formes d'aides à l'installation

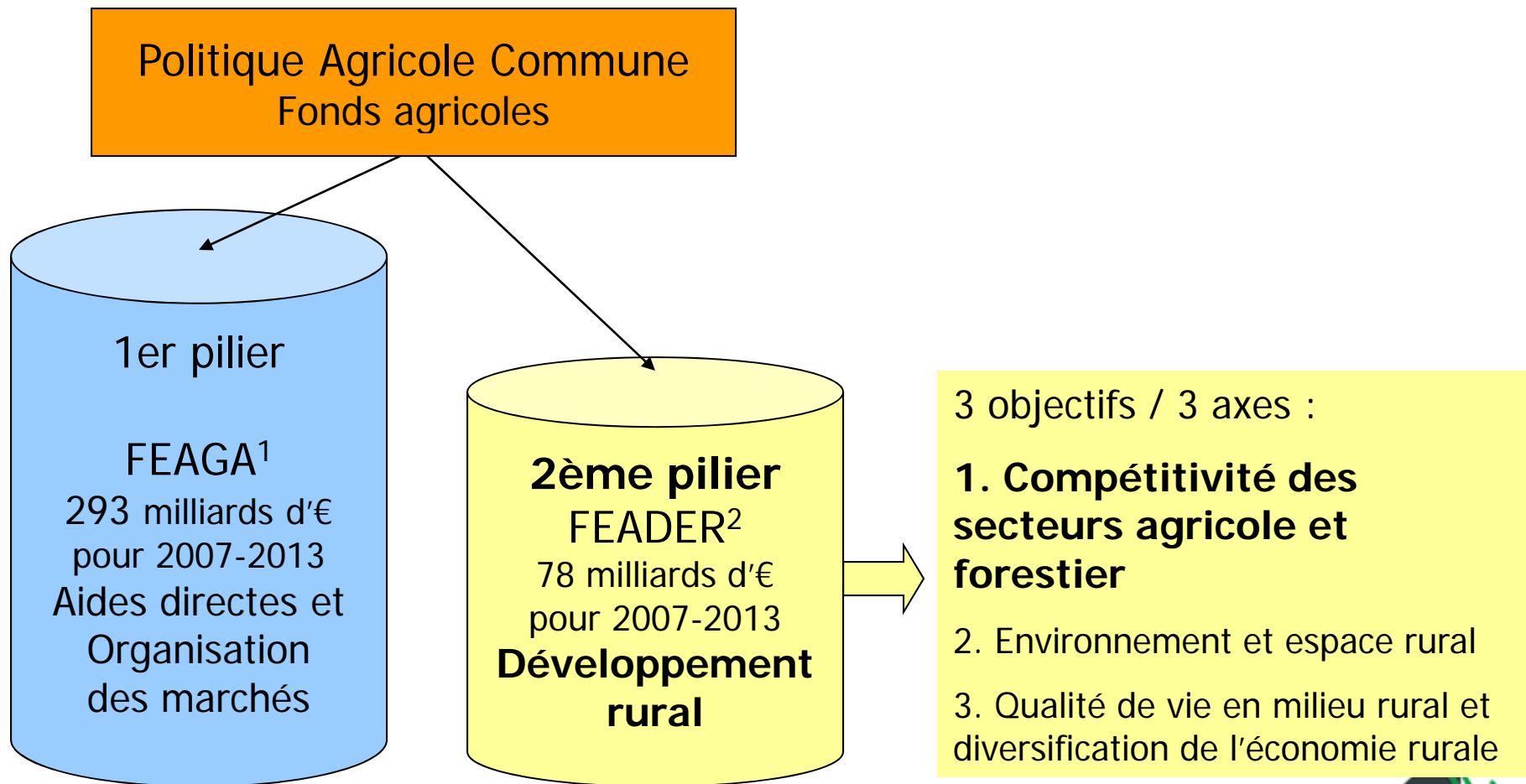


En France, 4 systèmes d'aides





Le cadre européen des aides à l'installation



¹Fonds européen agricole de garantie

²Fonds européen agricole pour le développement rural



■ Objectifs :

- Faciliter l'installation;
- Faciliter l'adaptation structurelle des exploitations;
- Améliorer le potentiel humain

■ Orientations des mesures

- Mesure 112 = Installation des jeunes agriculteurs
=> Aides à l'installation sous forme de primes et/ou de bonification d'intérêts (max = 70 000 €)
- Mesure 121 = Modernisation des exploitations agricoles
=> Aides aux investissements pour mise aux normes destinées aux jeunes situés dans des zones présentant un handicap (60% du coût des investissements)





■ Critères d'éligibilité :

- ➔ Être âgé de moins de 40 ans et s'installer pour la première fois dans une exploitation agricole comme chef d'exploitation;
- ➔ Posséder les compétences et les qualifications professionnelles suffisantes;
- ➔ Présenter un plan de développement des activités agricoles comportant au minimum :
 - état de la situation initiale de l'exploitation agricole + des étapes et des objectifs de développement;
 - une description détaillée des investissements, des formations, des services de conseil ou de toute autre action nécessaires afin de développer les activités

Application française du cadre européen

■ Mise en œuvre

→ La mesure 112 relève du niveau national = DJA + Prêts MTS JA
= 1 milliard d'€ (50% FEADER + 50% financements nationaux)

→ La mesure 121 relève du niveau régional


■ Objectifs dans le cadre de la mesure 112 :

→ Faciliter l'installation alors que le coût des installation augmente

→ Maintenir une présence agricole sur l'ensemble du territoire
par l'accompagnement de 6000 jeunes par an


■ Critères et seuils de modulation des montants de la « Dotation Jeune Agriculteur » (DJA)

Difficulté de l'installation liée à la zone géographique



	Zone de plaine	Zone défavorisée	Zone de montagne
mini	8.000 €	10.300 €	16.500 €
maxi	17.300 €	22.400 €	35.900 €

Actif à titre principal*



Autres difficultés +
caractère innovant
+ amélioration
environnement et
attractivité du
territoire

*c'est à dire dégageant plus de 50 % du revenu professionnel d'activités agricoles (si compris entre 30-50%, les seuils sont divisés par 2)

Possibilité d'obtenir 500€ de plus si engagement à réaliser un suivi technico-économique pendant 3 ans

- Les « Prêts à Moyen Terme Spéciaux Installation » (Prêts MTS-JA)
= subvention sous forme de prise en charge d'intérêt pour financer la reprise du capital + investissements sur 15 ans max

Taux des Prêts MTS JA

	Zone de plaine	Zone défavorisée et de montagne
Taux des prêts	2.50%	1%
Durée de bonification max.	7 ans	9 ans
Plafonds d'équivalent subvention	11,800 €	22,000 €

■ Conditions d'accès à ces aides (précisant les critères d'éligibilité de l'UE):

➔ Compétences :

- diplôme de niveau Bac agricole
- suivi du dispositif d'accompagnement (voir plus loin)

➔ Réalisation d'une étude prévisionnelle (« Plan de Développement de l'Exploitation ») laissant, au terme des 5 ans, apparaître un revenu compris entre 1 et 3 SMIC*

■ Engagements du jeune sur 5 ans :

- ➔ Exploiter une surface minimale (définie au niveau départemental)
- ➔ Tenir une comptabilité de gestion aux normes

*Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance = 1300€ brut par mois

Le PIDIL*

- Budget 2008 = 11.8 millions d'€ de financement national (légère augmentation)
- Objectifs :
 - ➔ Accompagner financièrement l'installation des jeunes en particulier les hors-cadres familiaux (8.3% du budget en 2007)
 - ➔ Favoriser l'accès au foncier (53.85% du budget en 2007)
 - ➔ Favoriser l'information (37.34% du budget en 2007)
- Une liste de mesures établie au niveau national mais déclinée au niveau régional
- Co-financement État + collectivités (régions, départements,...)
- Les montants varient selon les cas (mais limites nationales pour la plupart des mesures)

*Programme pour l'Installation des jeunes en agriculture et le Développement des Initiatives Locales

■ Les mesures à destinations des jeunes :

→ Différentes formes possibles :

- Aides au conseil (suivi technico-économique, étude de marché,...);
- Aides à la formation (aide au remplacement, au parrainage,...);
- Subventions;
- Aides aux investissements (avance, subventions,...);
- Aides en garantie (pour les prêts bancaires);

→ Les critères d'éligibilités sont au minimum ceux de l'UE (<40 ans et être jugés compétents) et sont à préciser par les financeurs

→ Possibilité de cumuler des aides PIDIL avec la DJA

■ Les mesures à destination des cédants

→ Aides financières aux cédants pour les encourager à :

- S'inscrire au répertoire départemental à l'installation (5000€ max)
- Réaliser un audit de l'exploitation (1500€ max)
- Louer leur maison et/ou leurs bâtiments (5000€ max)
- Transmettre progressivement leurs parts sociales (5000€ max)

→ NB : Le dispositif d'aides à la pré-retraite prévu par l'UE n'est plus mis en œuvre en France

- Des subventions peuvent être accordées à des organismes afin de favoriser des actions de :
 - ➔ Repérage des cédants, des repreneurs (en lien avec le Répertoire Départemental à l'Installation; voir annexe)
 - ➔ Animation et information sur le métier d'agriculteur, les aides à l'installation,...(Point Info Installation; voir annexe)

Les autres formes d'aides à l'installation

Les jeunes agriculteurs ont :

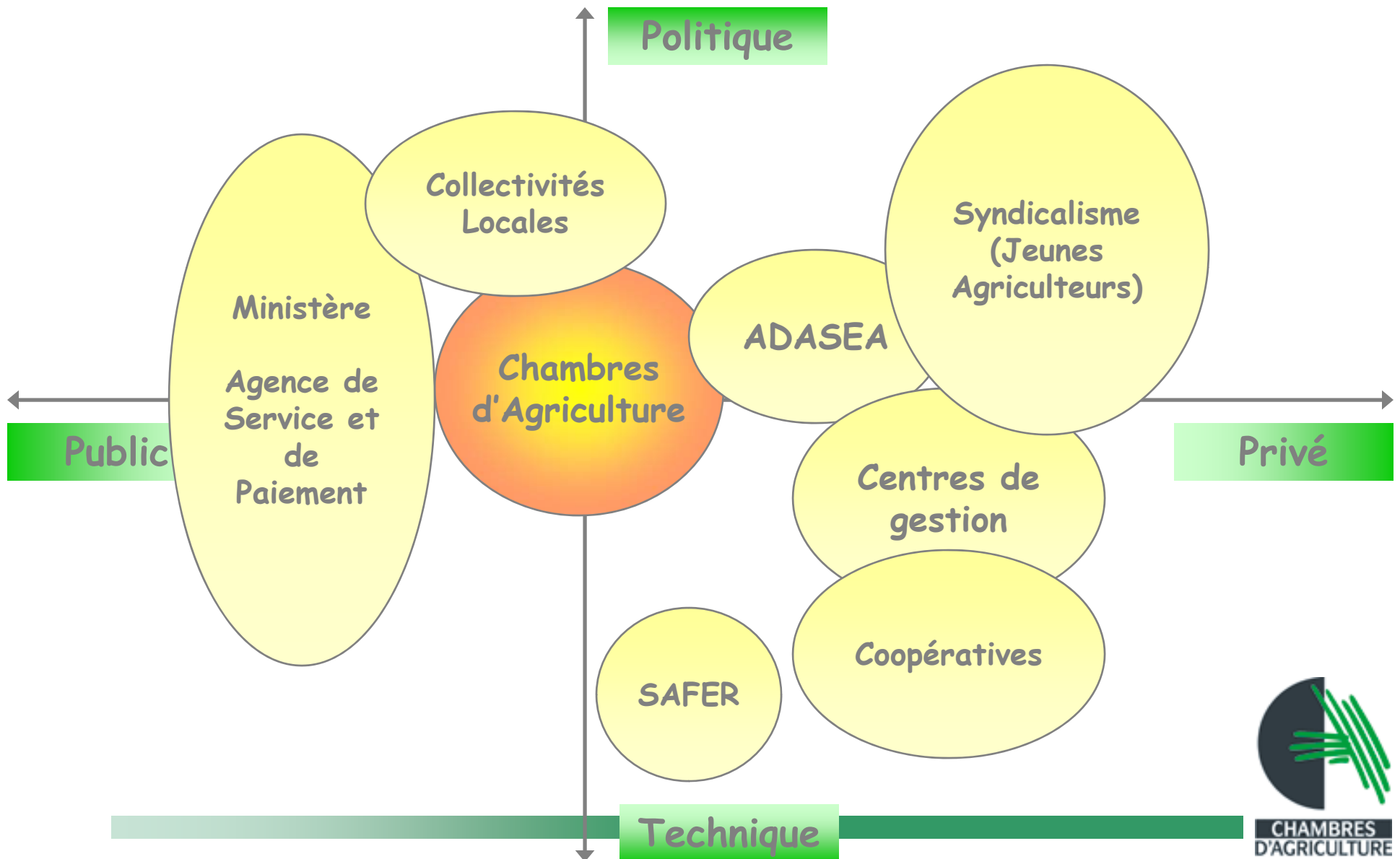
- Un accès prioritaire aux droits à produire (ex : quota laitier) ou droits à aides (Droit à Paiement Unique)
- Un accès prioritaire au foncier (Contrôle des structures, SAFER,...)

III - Les acteurs de l'accompagnement de la transmission et de l'installation

Le positionnement des différents acteurs
Zoom sur les Chambres d'Agriculture



Le positionnement des différents acteurs



Zoom sur les Chambres d'Agriculture

- La double mission des Chambres d'Agriculture :
 - ➔ Consultative auprès de l'État, des collectivités
 - ➔ Intervention auprès des candidats à l'installation, des agriculteurs, des collectivités
- 116 établissements publics (94 CDA, 21 CRA, APCA)
- 4 200 Élus, représentant le Monde Agricole dans sa richesse et sa diversité (2 770 000 électeurs et 50 000 groupements prof.)
- 7 820 collaboratrices et collaborateurs dont 73 % d'ingénieurs et techniciens
- 650 millions d'€ de budget global pour le Groupe

IV - Le dispositif d'accompagnement

L'ancien

Le bilan

Le nouveau

Au-delà du dispositif réglementaire

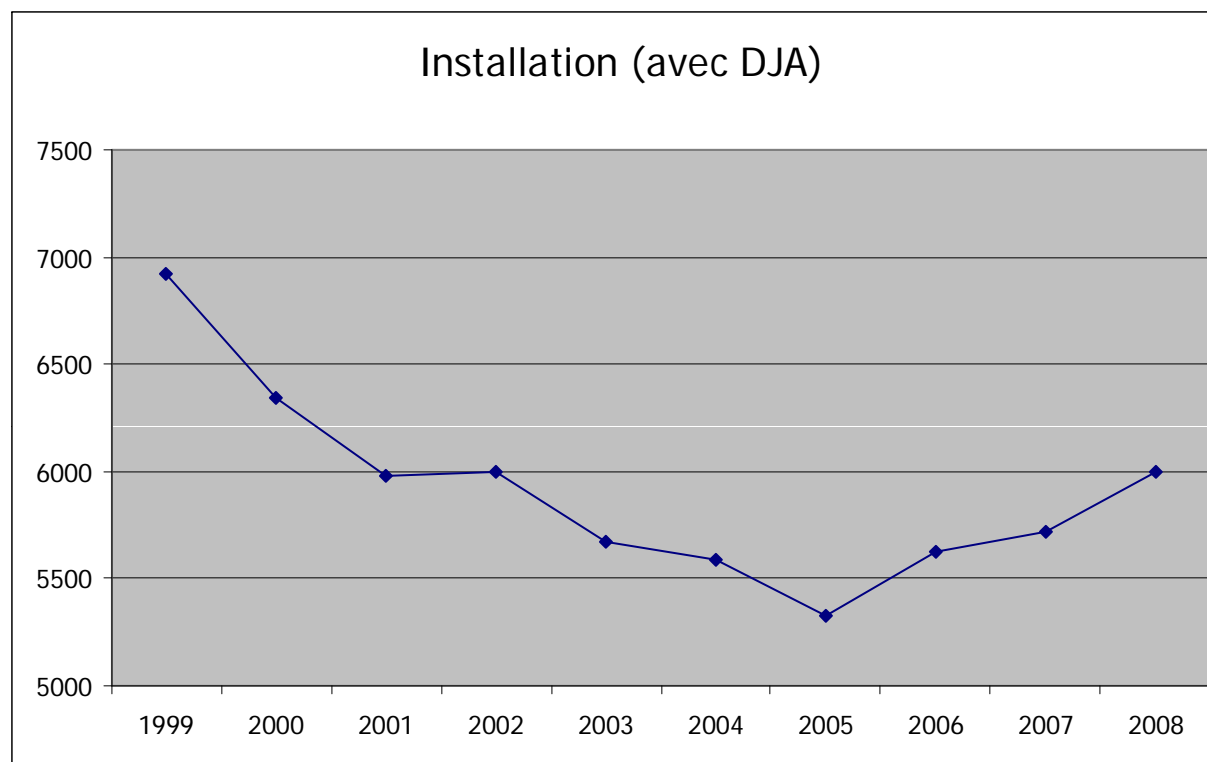


L'ancien dispositif

- Réservé aux jeunes demandant la DJA et/ou un prêt MTS-JA

- Contenu :
 - ➔ Stage de 6 mois sur une exploitation agricole
 - ➔ Stage Préparatoire à l'Installation (SPI) de 40h

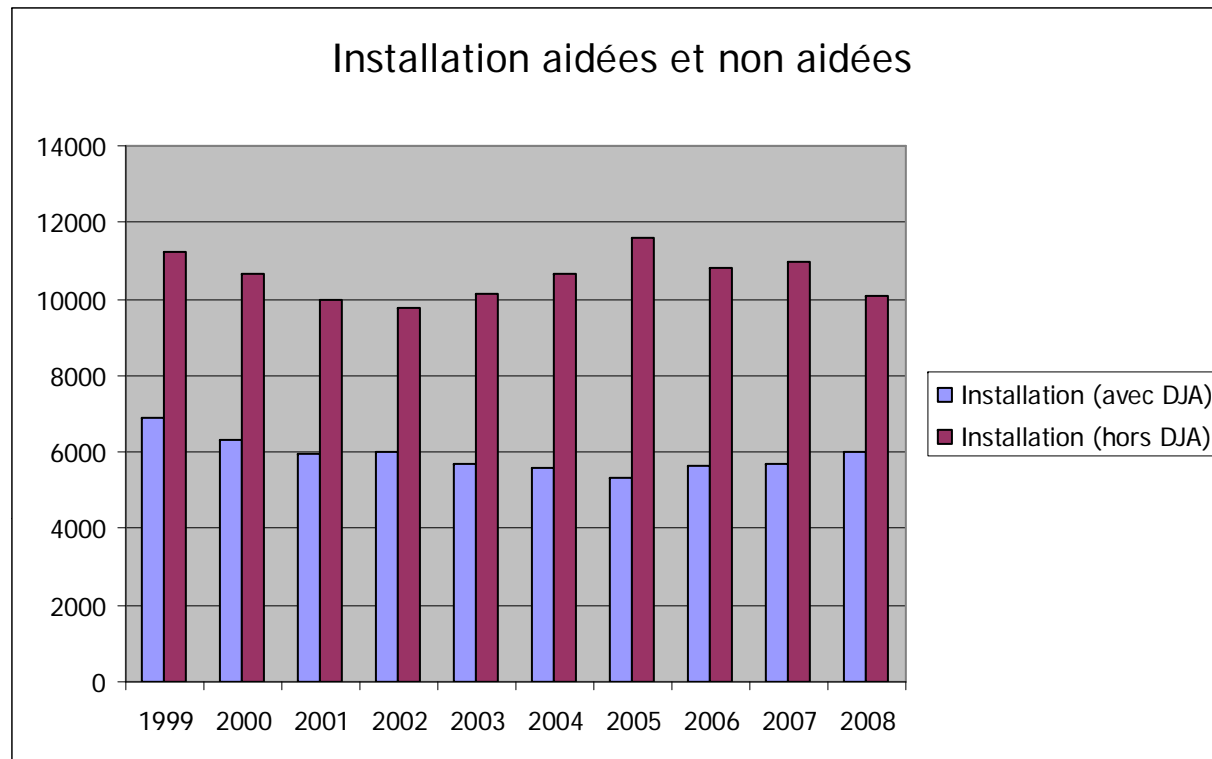
Le bilan



Source : ASP

- Nombre d'installés aidés aux alentours de 6000 par an
- Montant moyen de la DJA = 16 500 €
- Taux de réussite des projets aidés très élevé (95% après 10 ans) mais...

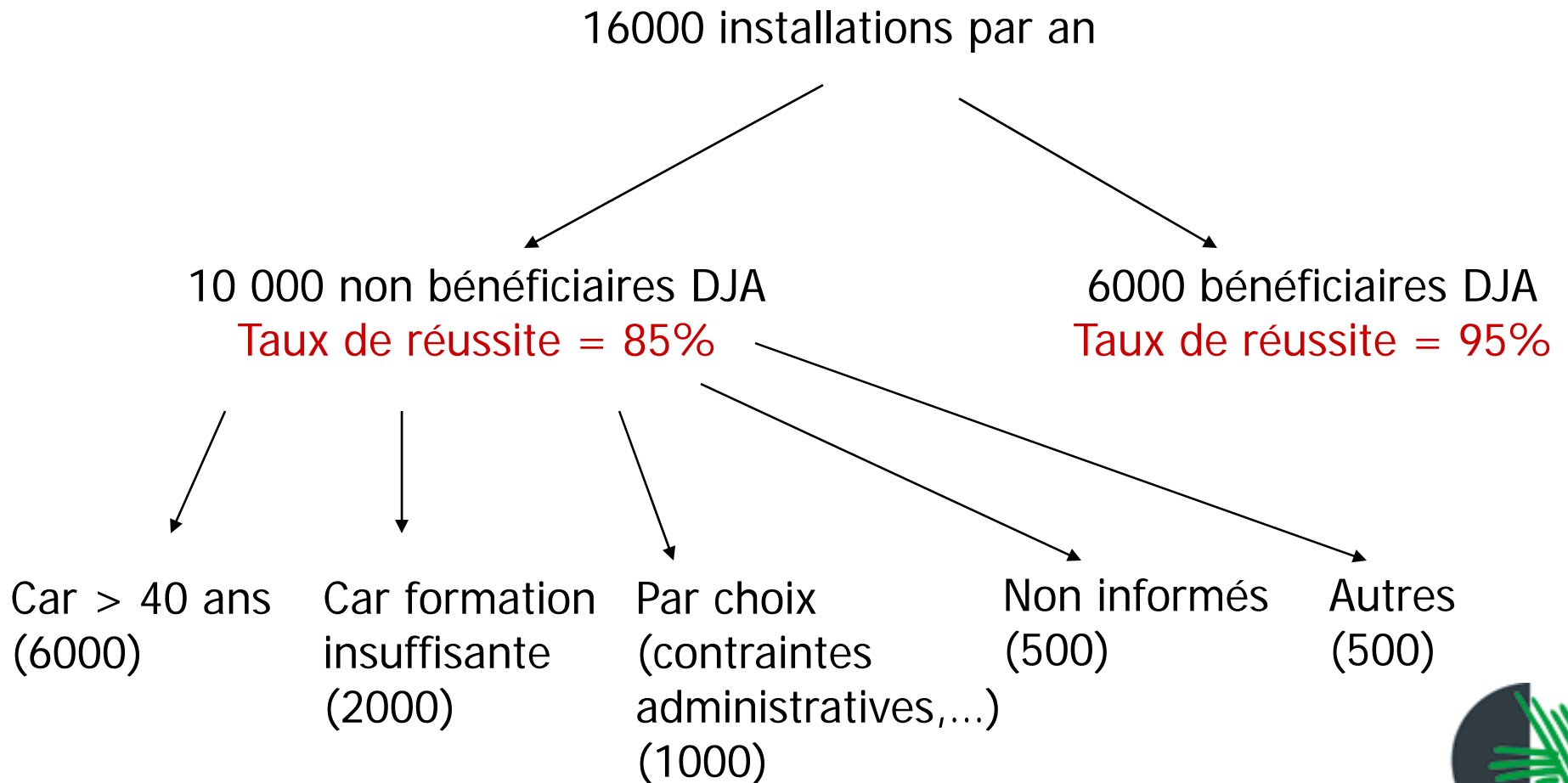
IV – Le dispositif d'accompagnement



Source : ASP et MSA

- ...un grand nombre d'installations non aidées
- Un « parcours » contraignant pour les jeunes dont les profils et les projets se diversifient
- Co-existence de dispositifs d'accompagnement parallèles pour accéder aux autres aides

■ Schématiquement (chiffres 2008 arrondis) :



d'après l'ASP

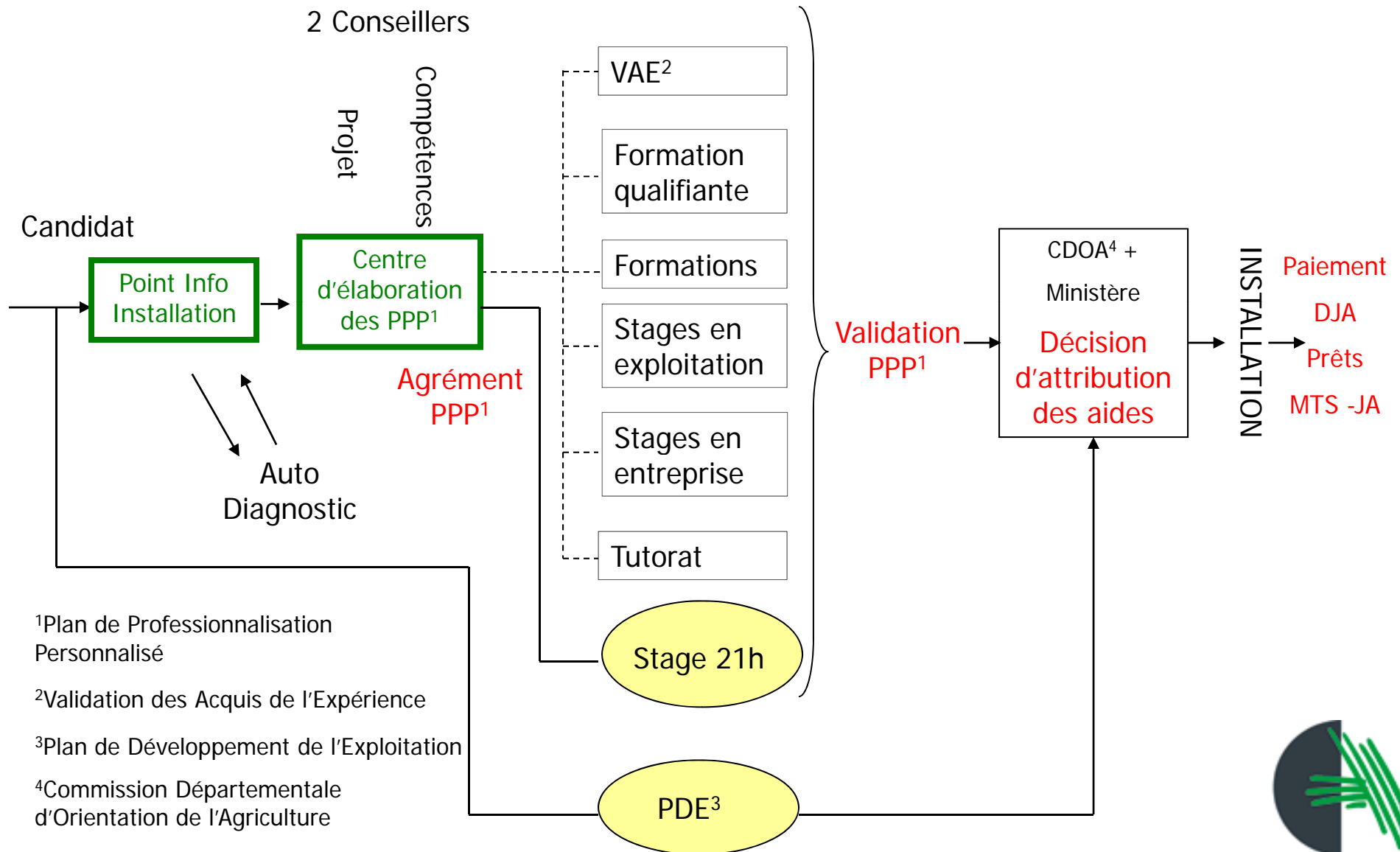


Le nouveau dispositif

- Objectifs :
 - ➔ Être plus personnalisé, mieux répondre aux besoins des candidats
 - ➔ Favoriser le rapprochement des dispositifs d'accompagnement (volonté d'ouverture aux jeunes ne demandant pas la DJA)

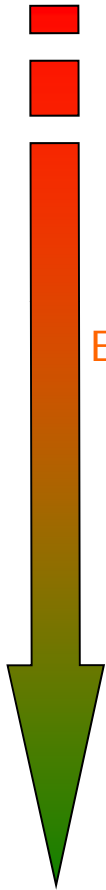
- Dans les grandes lignes :
 - ➔ Un auto-diagnostic-projet
 - ➔ Une évaluation des besoins en compétences en lien avec le projet
 - ➔ Un Plan de Professionnalisation Personnalisé visant l'acquisition de ces compétences au travers différentes modalités (formations, stages,... dont 1 session de formation de 21h obligatoire)

IV – Le dispositif d'accompagnement



Au-delà du dispositif réglementaire...

De l'idée...



- Un projet concret
- Un projet techniquement, et économiquement viable
- Le financement du projet, l'obtention d'aides
- L'acquisition des compétences nécessaires
- Les déclarations liées à la création d'une activité agricole

En passant par...



Les Chambres d'Agriculture

Partenaires de votre installation!

Les Chambres d'agriculture vous accompagnent à **TOUTES** les étapes de votre projet :

- Création
- Reprise
- Transmission



Au pilotage de l'entreprise !

Conseil indépendant

Votre autonomie de décision est respectée. Vous êtes au cœur de la démarche et maître de vos choix sur la mise en place de votre nouvelle entreprise.

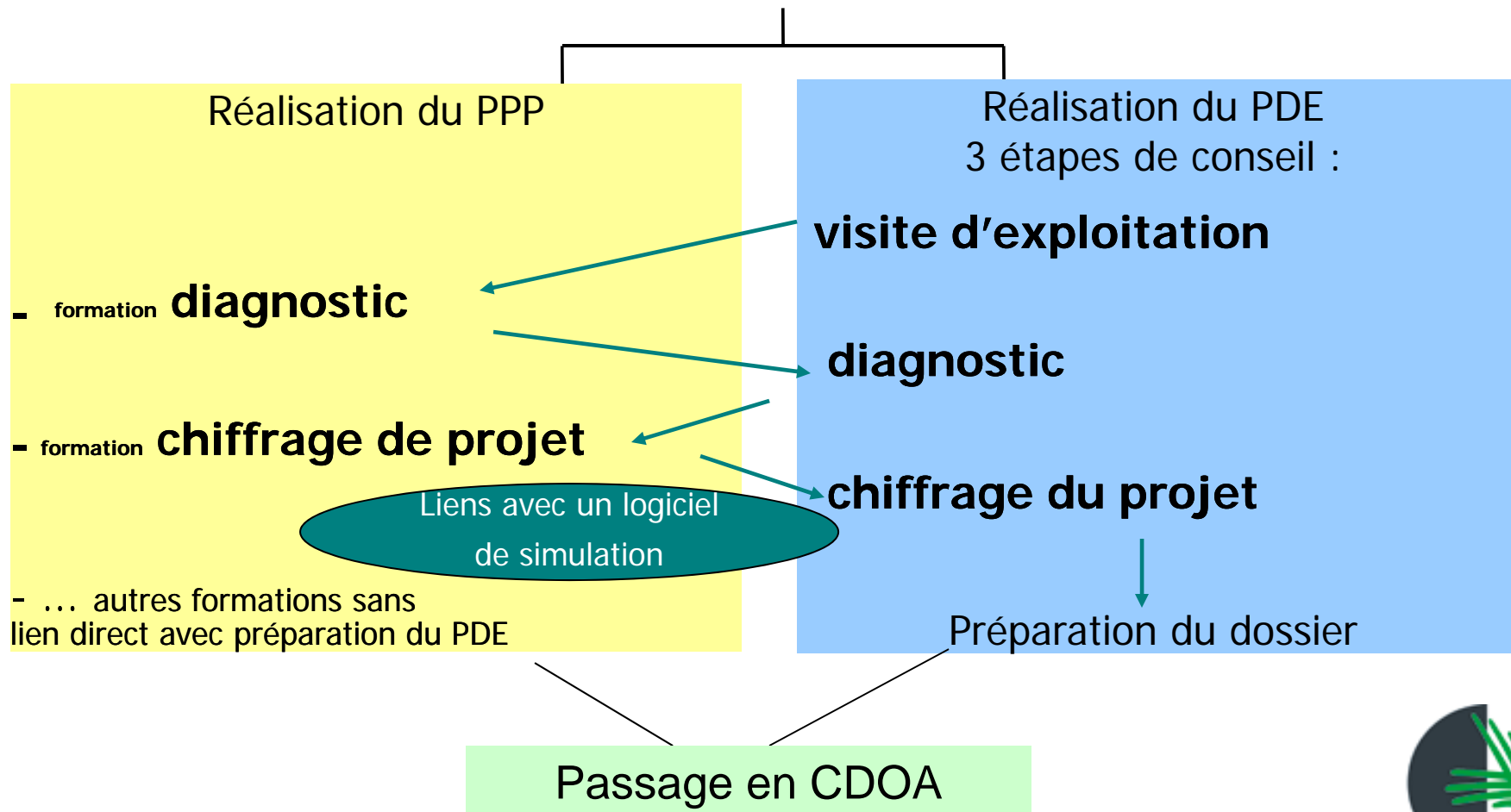
Approche globale de votre projet d'installation

La diversité de nos domaines d'intervention nous permet d'appréhender l'ensemble de vos préoccupations et de vous proposer des services adaptés à vos besoins.

Proximité

Les Chambres d'Agriculture sont présentes sur l'ensemble du territoire aux niveaux régional, départemental et local. Cela nous permet d'être proches de vous, des réalités du métier d'agriculteur et de chef d'entreprise.

Exemple d'accompagnement dans le département de l'Aveyron



Source : CA 12

V - Annexes

La baisse du nombre d'exploitations se poursuit
Augmentation de la taille moyenne des exploitations

Les formes sociétaires progressent

Des agriculteurs de plus en plus qualifiés

Une population agricole vieillissante

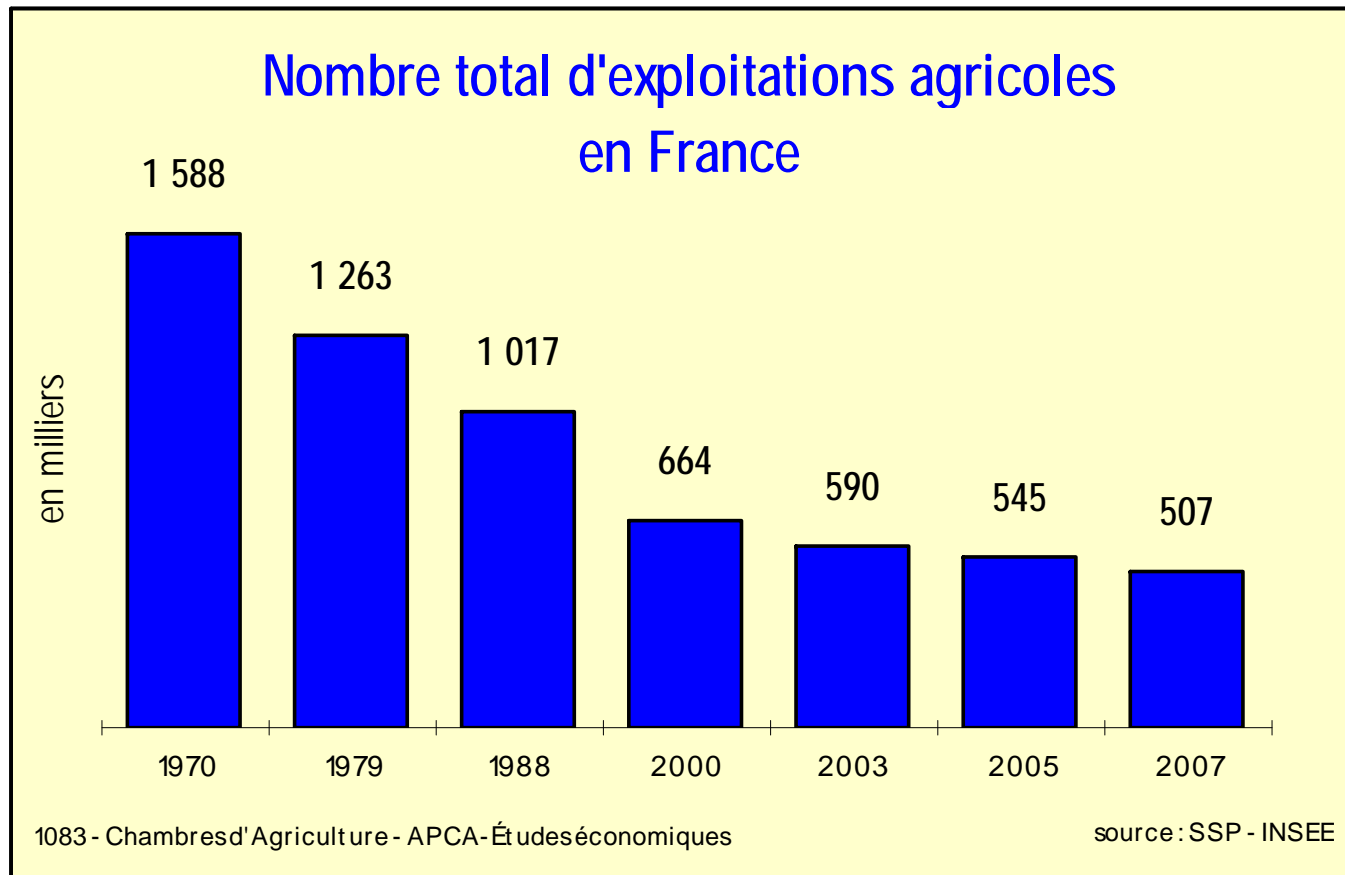
Le Point Info Installation

Le RDI

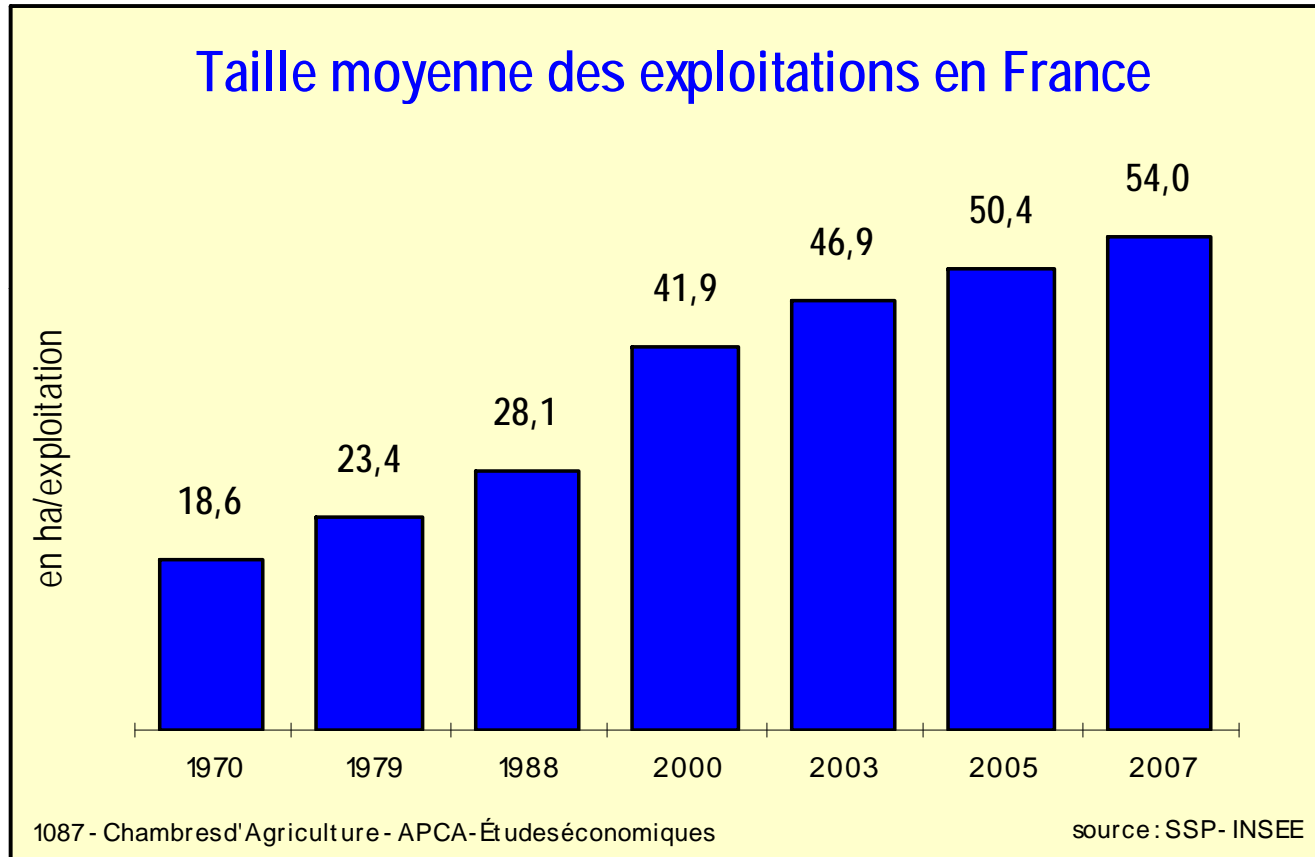
L'aide à l'installation en Europe



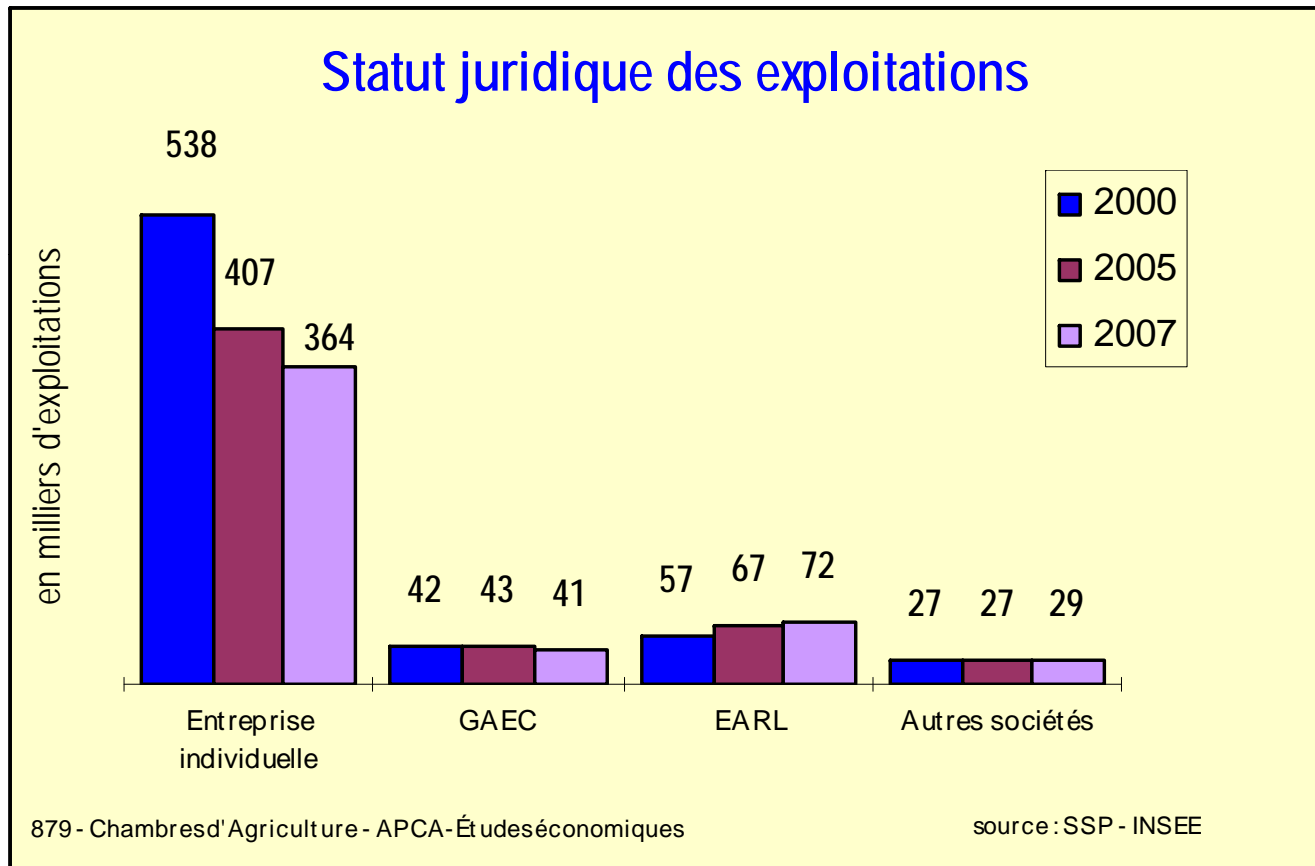
La baisse du nombre d'exploitations se poursuit



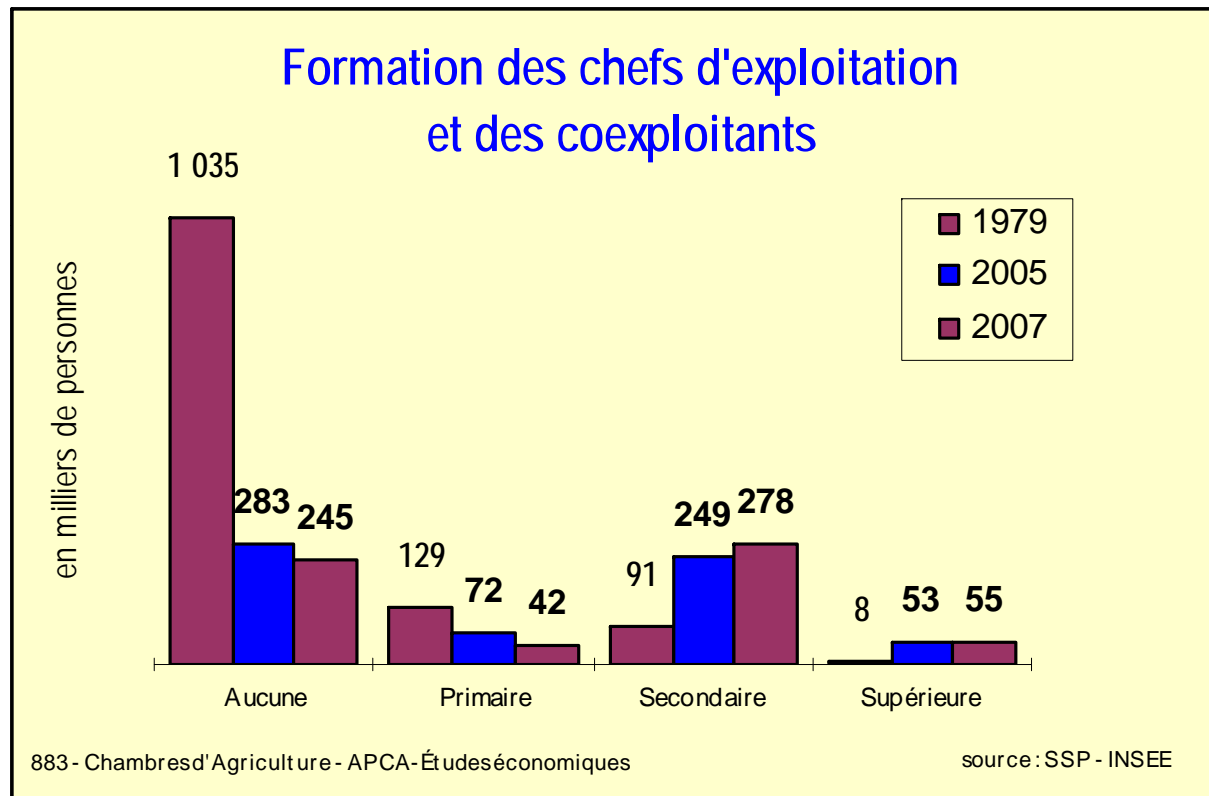
Augmentation de la taille moyenne des exploitations



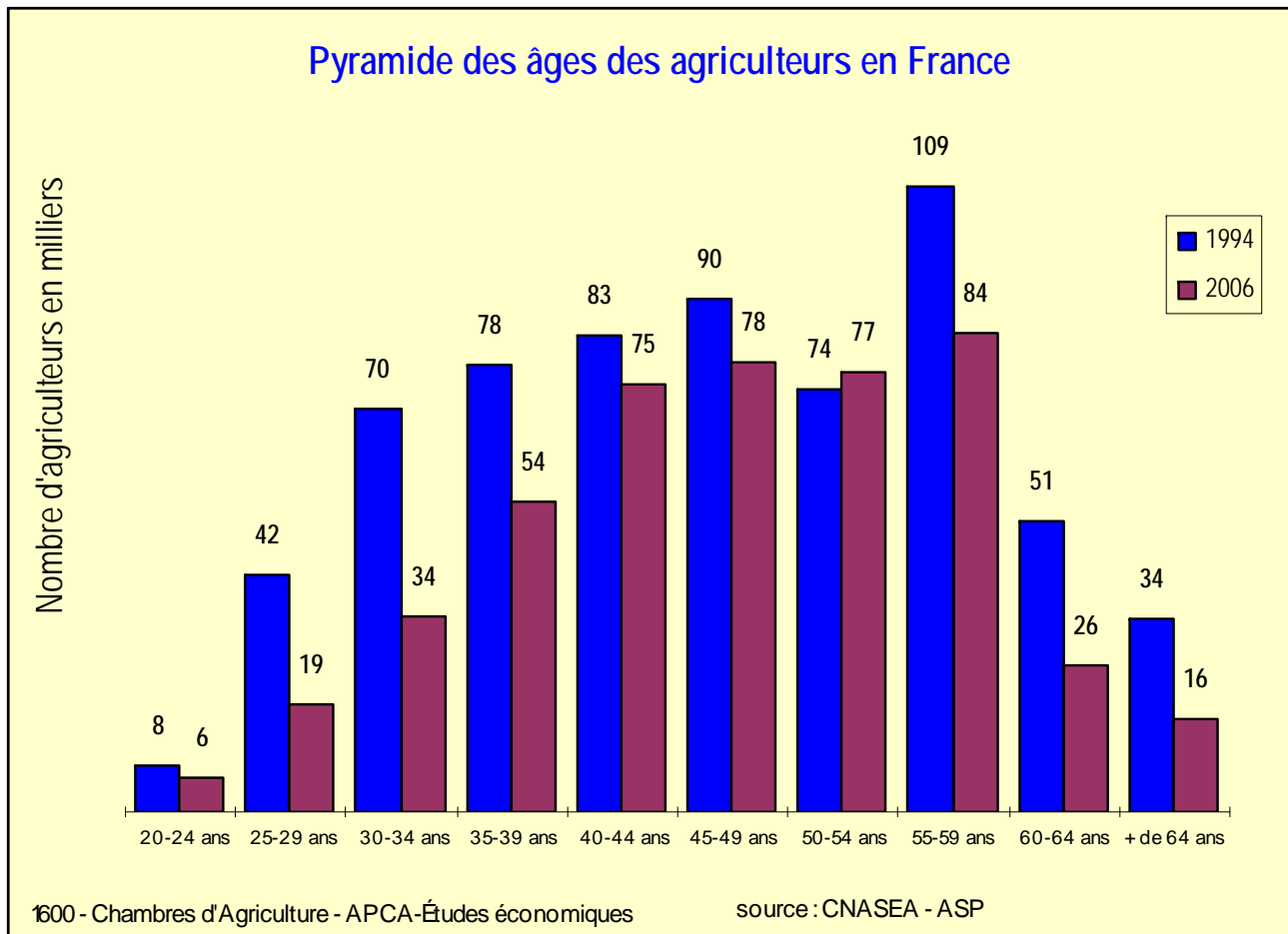
Les formes sociétaires progressent



Des agriculteurs de plus en plus qualifiés



Une population agricole vieillissante



Le Point Info Installation

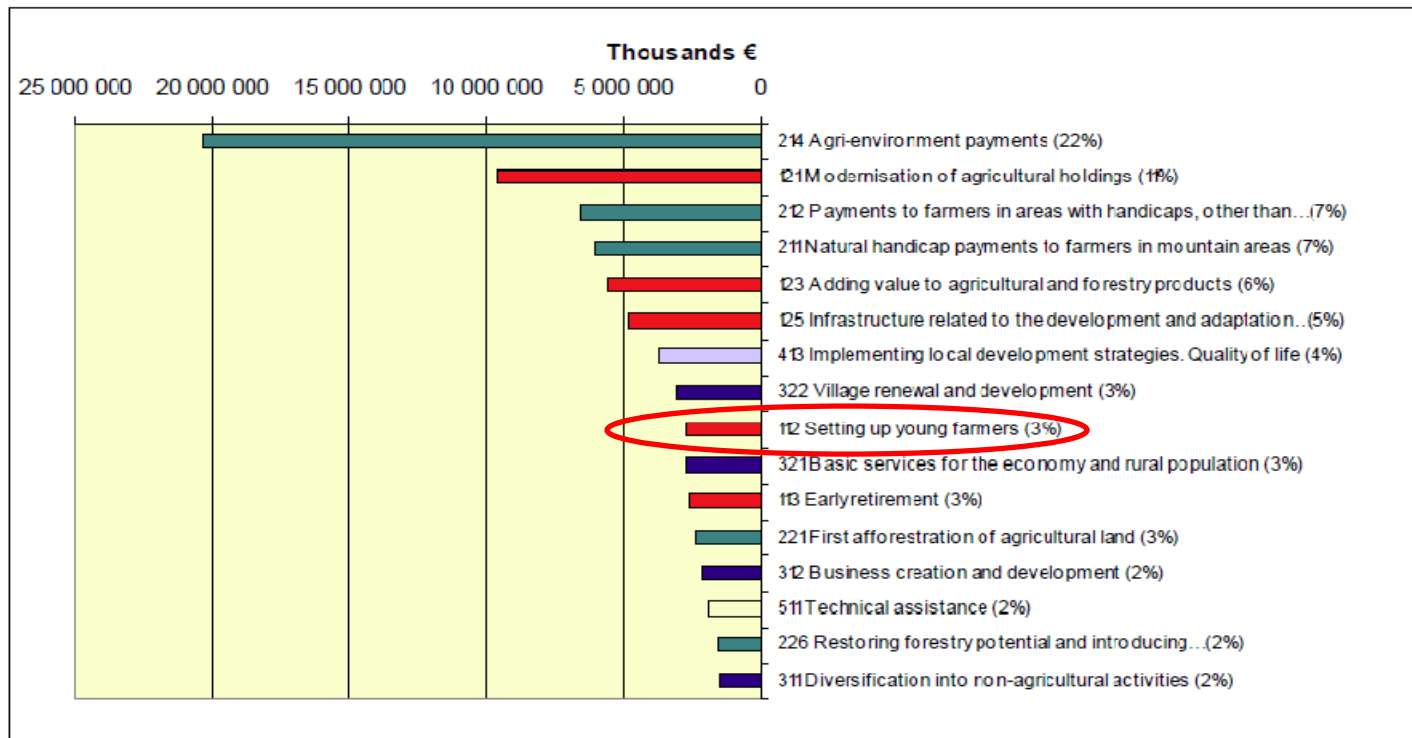
- 1 PII par département
- Missions :
 - informer les candidats à l'installation sur :
 - Les aides et les conditions d'accès aux aides
 - Les formations agricoles
 - Les différents organismes pouvant les accompagner
 - Aider à l'auto-diagnostic du projet
 - Collecter les informations relatives aux candidats
- Géré par les Jeunes Agriculteurs (syndicat) et/ou la Chambre d'Agriculture et/ou l'ADASEA

le Répertoire Départemental à l'Installation

- Objectif : mettre en relation les offres et les candidatures
- Géré par les ADASEA au niveau départemental
- Plus de 6500 nouveaux candidats par an
- Plus de 2000 nouvelles offres par an
- Plus de 1000 installations par an réalisées grâce à ce répertoire
- Site Internet : <http://www.repertoireinstallation.com>

L'aide à l'installation en Europe

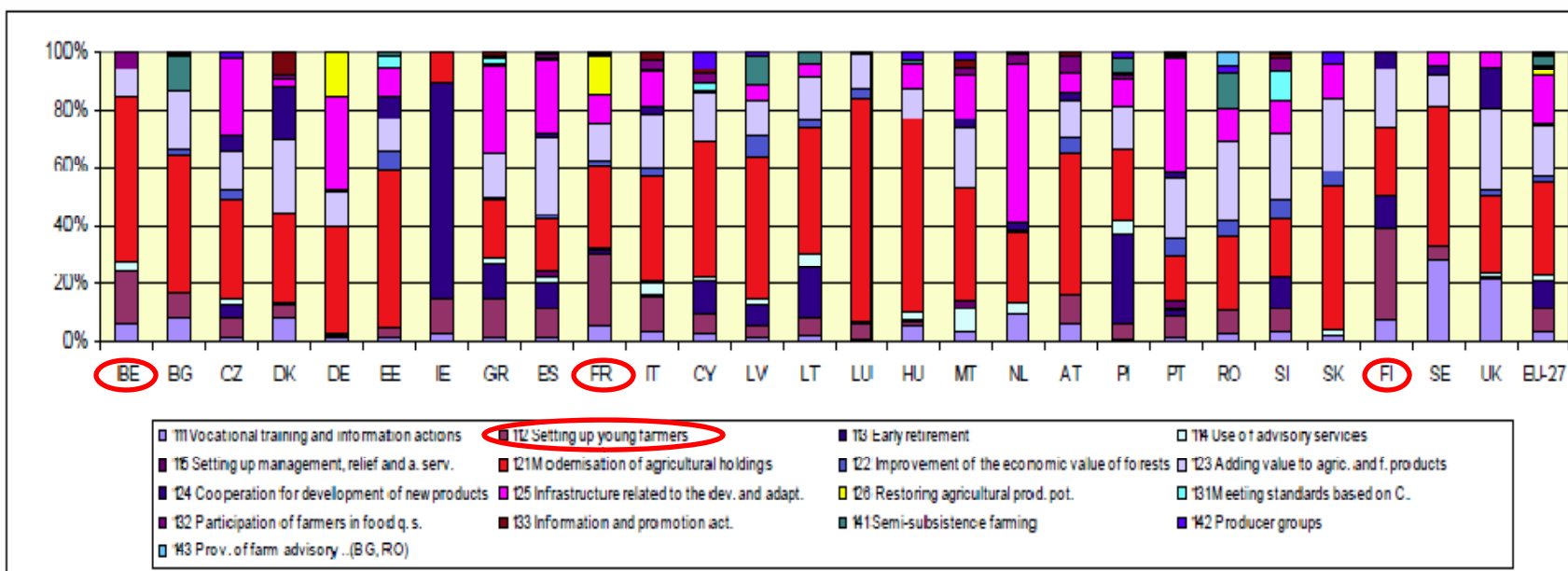
Main RD measures of the 2007-2013 programming period - EU-27



- Les mesures liées à l'environnement et à la modernisation des exploitations mobilisent le plus de financements européens FEADER
- La mesure 112 concernant l'installation ne représente que 3% du budget du FEADER

Source : rapport 2008 sur le Développement rural dans l'UE

Relative importance of Axis 1 measures per Member States in % within the total EAFRD contribution allocated to this axis, programming period 2007-2013



- A l'intérieur de l'axe 1, la mesure 112 concernant l'installation représente une part importante des dépenses en Finlande, France et Belgique
- Malte, les Pays-Bas, la Slovaquie ne mobilisent pas de FEADER pour l'installation

Source : rapport 2008 sur le Développement rural dans l'UE